

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N** ° **8** - **JANVIER 2013** 

## **SOMMAIRE**

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du No	ord	
Arrêté N°2013003-0005 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord		1
Arrêté N°2013004-0002 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 prescrivant une enquête publique sur les communes de Bouchain, Mastaing et Roeulx		10
Arrêté N °2013008-0002 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord		15
59_Etablissements hospitaliers		
Centre Hospitalier de Valenciennes		
Décision - DECISION N $^\circ$ 7585 - DELEGATION DE SIGNATURE QUI ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N $^\circ$ 7228		18
59_Préfecture du Nord		
Secrétariat général		
Arrêté N °2013010-0004 - Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire - Service municipal des inhumations et exhumations de la commune de PITGAM		22
59_Sous- Préfecture de DUNKERQUE		
Arrêté N °2013010-0003 - Arrêté modificatif portant nomination d'un régisseur suppléant auprès de la police municipale de DUNKERQUE		24
R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de	e la consommation,	
Unité territoriale de la DIRRECTE Nord- Lille		
Autre - Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne - EURL. ATOUT REUSSITE dont le siège social est situé 75 rue de Barbieux à Roubaix		26



### Arrêté n °2013003-0005

signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord le 03 Janvier 2013

59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord



Direction départementale des territoires et de la mer

# Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 8 avril 2011 portant nomination de monsieur Dominique Bur, préfet de la région Nord -Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord;
- l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord;
- l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord;
- l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2013, portant délégation de signature à monsieur Philippe Lalart.

#### ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

- M. Pierrick HUET, attaché principal d'administration des services déconcentrés ;
- M. Philippe LIVET, administrateur en chef des affaires maritimes :

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies en annexe du présent arrêté.

#### Article 2 - Gestion de proximité des agents

Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de délégations territoriales, adjoints aux chefs de service et de délégation territoriale, chefs de cellule, de pôle, d'unité, à l'effet de signer les décisions en ce qui concerne la gestion de proximité des personnels dont ils ont la responsabilité.

Article 3 -Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Philippe Livet et M. Jean-Paul Frison à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et délégation territoriale ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

#### Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Philippe Livet, à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de vivants avant expédition transfert des coquillages vivants en expédition Saisie des navires, des engins de pêche et des produits Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX de la pêche

Décision relative au déroutement de navires étrangers ou de retour à quai de navires français

#### Article 5 - Fiscalité - Urbanisme

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Philippe Livet, M. Pierre Coppin, Mme Geneviève Joly, M. Gérard Mathieu, M. Patrick Planchon, Mme Murielle Gouriou, M. Sylvestre Delcambre, Mme Corinne Lampin, M. Xavier Matykowski, M. Emmanuel Tirtaine, M. Luc Féret, Mme Nathalie Garat et en cas d'absence de :

- Mme Geneviève Joly et M. Gérard Mathieu à M Dominique Deflorenne
- M. Patrick Planchon et de Mme Murielle Gouriou, à Mme Annette Seignez ;
- M. Sylvestre Delcambre et Mme Corinne Lampin à M. Jean-Michel Saint-Omer;
- M. Xavier Matykowski et de M. Emmanuel Tirtaine, à M. Mohamed Bellaamari;
- M. Luc Féret et Nathalie Garat à Mme Véronique Ziemba ;

à l'effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales et des articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, (R 520-6) et R.620-1 du code de l'urbanisme, ainsi que tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 6 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après et suivant la nomenclature du tableau joint en annexe :

Nom Prénom	Grade	Domaines
	I - ADMINISTRATION GENERAL	E , DIGITATION EN INC. 10
FRISON Jean-Paul	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	1
BONNEL Stéphane	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	I - 1
	I - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION	ROUTIERES
BUGUEL François	Ingénieur en chef des TPE	II
MASSON Marie-Céline	Ingénieure divisionnaire des TPE	II
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE II-1(dans le cadre des perm	
COPPIN Pierre	Directeur d'études	II-1(dans le cadre des permanences)
Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables		II-1(dans le cadre des permanences)
COMBES Stéphan	Ingénieur divisionnaire des TPE II-1(dans le cadre des perma	
WILLERVAL Pierre	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
HOURDEL Bernard	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
SOLVES Hélène	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
DORESSE Isabelle	Ingénieure en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt II-1(dans le cadre des permai	
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
ABDELGHANI Ahmed	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement II-1(dans le cadre des permane	

Nom Prénom	Grade	Domaines	
BRESSON Sylvain	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)	
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)	
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	II-1(dans le cadre des permanences)	
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	II-1(dans le cadre des permanences)	
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)	
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	II-1(dans le cadre des permanences)	
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	II-1(dans le cadre des permanences)	
MATYKOWSKI Xavier	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)	
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
GARAT Nathalie	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)	
FRISON Jean-Paul	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)	
	III - CONSTRUCTION		
BENHIMA Amale  Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables		III-a, b, c, e, f, g, h	
COMBES Stéphan	Ingénieur divisionnaire des TPE	III-a, b, c, d, e, f, g, h	
TARAUD Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE III-a, c et d		
DESCAMPS Nicolas  Attaché d'administration de l'Équipement  III-a, b, c et h		III-a, b, c et h	
LAVOGIEZ Lucie	Attaché d'administration de l'Équipement III-a, e et h		
MORELL Antoine	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a, f et g	
VI Benjamine	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a	
	IV - AMENAGEMENT ET URBAN	IISME	
COPPIN Pierre	Directeur d'études	IV a, b, c, e, f1	
SAUVAGE Sophie	Attaché d'administration de		
NEURAY Olivia	Attaché principal d'administration de l'Équipement		
TALHA Anne	Ingénieur des TPE Pour les décisions relatives SCOT : IV b1 et b2		
PARIS Nicolas	Pour les décisions r IV b2 et b4		
WILLERVAL Pierre Ingénieur en chef des TPE		IV a 4	

Nom Prénom	Grade	Domaines	
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21	
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1	
THOMAS David	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV e 1	
DEFLORENNE Dominique	Technicien supérieur Principal du développement durable	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2	
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21	
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1	
SEIGNEZ Annette	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV el	
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21	
LAMPIN Corinne	AMPIN Corinne Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts		
SAINT-OMER Jean-Michel	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1	
LETELLIER Casimir	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8	
LENNE Jean-Louis	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1	
		Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2	
		Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e IV c1, c18 à 21	
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1	
BELAAMARIE Mohamed	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV e 1	
DEMON Bruno	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2	
NORMAND Bernard	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2	
FERET Luc Ingénieur divisionnaire des TPE Pour la IV-a 1,		Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e IV c1, c18 à 21	
GARAT Nathalie	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e	

Nom Prénom	Grade	Domaines	
LEBON Laurent	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e	
ZIEMBA Véronique	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e	
	V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC M	ARITIME	
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	V 1 à 7	
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	V1à7	
LETELLIER Casimir	Ingénieur des TPE	V1à7	
VANGREVELYNGHE Mathilde	Technicien supérieur en chef du développement durable	V1à7	
	VI – GESTION DU DOMAINE FLUY	/IAL	
LESTIENNE Jean-Marie	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI a 3 et VI a 4	
ZENGERS Sylvain	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI a 3 et VI a 4	
	VII - MER	MEMACEER Synds PENERRE	
LAFORGE Thierry	Inspecteur des affaires maritimes	VII, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j.	
VAN RECKEM Laurent	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	VII b, e, f et J	
BECK Kévin	Technicien supérieur du développement durable	VII, h, i et K	
POIRIER Marie -Anne Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable classe exceptionnelle		VII c, d	
	VIII - AGRICULTURE/AGROALIMEN	TAIRE	
DORESSE Isabelle	Ingénieure en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	VIII	
ABDELGHANI Ahmed Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement		VIII	
BRESSON Sylvain	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	VIII	
DEVEUGLE Joëlle Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement VIII (en cas d'en M. S. Bresson)		VIII (en cas d'empêchement de M. S. Bresson)	
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII c	
SOLLAI Maria	Technicien supérieur de l'agriculture	VIII c	
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	VIII a 24	
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	VIII a 24	
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	VIII a 24	

Nom Prénom	Grade	Domaines	
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	VIII a 24	
	IX - EAU		
DORESSE Isabelle	Ingénieure en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	IX	
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	IX	
LEROUX Denis	Technicien supérieur en chef du développement durable	IX c	
STANISLAVE Lionel	Ingénieur des TPE	IX b et c	
	X – BIODIVERSITE ET MILIEUX NA	TURELS	
DORESSE Isabelle	Ingénieure en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	×	
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	X	
XI – PRE\	/ENTION DES POLLUTIONS ET PROTEC	CTION DES PAYSAGES	
DORESSE Isabelle	Ingénieure en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	XI	
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XI	
BREDA Georges	Technicien supérieur en chef du développement durable	XI a, b, c, d, e et f	
LEROUX Denis	Technicien supérieur en chef du développement durable	XI g	
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XI c et d	
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	XI c et d	
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	XI c et d	
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XI c et d	
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	XI c et d	
LAMPIN Corinne Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts		XI c et d	
MATYKOWSKI Xavier	Ingénieur en chef des TPE	XI c et d	
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XI c et d	
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d	
GARAT Nathalie	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d	
	XII – ENERGIE	A.Y. Geneviero	
DORESSE Isabelle	Ingénieure en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	XII	
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XII	

	XIII – HARAS, COURSES, EQUIT	ATION	
MICE.	Néant		
	XIV - BASES AERIENNES	SQUIDE INC. INC. INC. INC. INC.	
MATYKOWSKI Xavier	Ingénieur en chef des TPE	XIV	
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XIV en l'absence de M. Matykowski,	
	XV - RESEAU FERROVIAIR	E	
	Néant		
netschilip v.o	XVI - MISSIONS D'INGENIER	RIE	
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	XVI a et b	
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : XVI a et b	
MATHIEU Gérard	Pour la DT d'Avesnes :		
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Valenciennes : XVI a et b	
GARAT Nathalie	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Valenciennes : XVI a et b	
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : XVI a et b	
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	Pour la DT de Dunkerque : en cas d'absence de M. Delcambre XVI a et b	
MATYKOWSKI Xavier	Ingénieur en chef des TPE	Pour la DT de Lille : XVI a et b	
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Lille : en cas d'absence de M. Matykowsk XVI a et b	
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	Pour la DT de Douai/Cambrai : XVI a et b	
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement  Pour la DT de Douai/Cambrai en cas d'absence de M. Planc XVI a et b		
DORESSE Isabelle	Ingénieure en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	XVI b	
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XVI b	
	XVII - DEFENSE/SECURITE CI	VILE	
BUGUEL François	Ingénieur en chef des TPE	XVII	
MASSON Marie-Céline	Ingénieure divisionnaire des TPE	XVII (en cas d'empêchement ou d'absence de M. Buguel)	
RAMDANI Claudie	Adjoint administratif des services déconcentrés	Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN (TRD-3) XVII a	

**Article 7** - L'arrêté de Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 20 septembre 2012 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

**Article 8** – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 3 janvier 2013.

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe LALART



### Arrêté n °2013004-0002

# signé par Eric AZOULAY, Secrétaire général adjoint le 04 Janvier 2013

59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 prescrivant une enquête publique sur les communes de Bouchain, Mastaing et Roeulx



Direction départementale des territoires et de la mer du Nord

Service Eau-Environnement Cellule biodiversité et changement climatique

#### Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012

# prescrivant une enquête publique sur les communes de Bouchain, Mastaing et Roeulx (Nord) portant :

\* sur l'autorisation de construire et exploiter une canalisation de transport de gaz naturel, alimentant la centrale à cycle combiné gaz EDF située sur la commune de Bouchain,

\* la déclaration d'utilité publique de ces travaux en vue d'établir des servitudes d'utilité publique.

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Le préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants, portant sur la procédure et le déroulement de l'enquête publique ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L555-1 et suivants et R555-1 et suivants, portant sur les seuils et procédure d'autorisation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L555-25 et suivants et articles R555-30 et suivants portant sur la déclaration d'utilité publique, servitudes légales, et remise en état après travaux ;

Vu la loi du 15 février 1941 modifiée relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution d'énergie ;

Vu la loi 46-628 du 08 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, notamment son article 35 sur les types de servitudes (version consolidée au 01 janvier 2012);

Vu la loi 2003-8 du 03 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et notamment son article 25 (version consolidée au 01 janvier 2012);

Vu le décret 2001-492 du 06 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2004-251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur du gaz ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement ;

Vu le décret du 08 avril 2011 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – Monsieur Dominique BUR ;

Vu le décret 2012-615 du 02 mai 2012 relatif à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 août 2006 modifié portant règlement de sécurité des ouvrages de transport de gaz ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 prescrivant une enquête publique sur les communes de Bouchain, Mastaing et Roeulx (Nord) ;

Vu la demande reçue le 11 juillet 2012 présentée par la société GRTgaz (siège social : Immeuble Bora, 6 rue Raoul Nordling, 92277 BOIS COLOMBES Cédex), à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel alimentant la centrale à cycle combiné gaz de la société EDF, sur la commune de Bouchain (Nord) :

Vu le dossier joint (un par commune) comprenant notamment :

- \* le résumé non technique ;
- \* les caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage de transport de gaz prévu ;
- \* l'étude de dangers ;
- \* la lettre d'engagement de la société EDF en date du 02 juillet 2012 ;
- \* les caractéristiques des bandes de servitudes et acquisitions du tracé retenu ;
- \* le volet "Loi sur l'eau".

Vu l'avis de l'autorité environnemental rendu le 12 juillet 2012 par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais .

Vu la décision E12000353/59 rendue le 11 décembre 2012 par le président du tribunal administratif de Lille, nommant Monsieur Roland IBERT, chef de service de la DDE en retraite, et Monsieur Jack DUTRIAUX, chef d'entreprise en retraite, respectivement commissaire enquêteur titulaire et suppléant pour ce projet ;

Vu le rapport rendu le 13 décembre 2012 par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais ;

Considérant que le dossier présenté pour l'enquête publique est jugé complet et recevable ;

Considérant la nécessité d'inclure dans cette enquête publique les volets Construction et exploitation d'une canalisation de transport de gaz et Déclaration d'utilité publique en vue d'établir ses servitudes pour une meilleure compréhension du public ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

#### ARRÊTE

Article 1er - La demande présentée par la société GRT Gaz (siège social : Immeuble Bora, 6 rue Raoul Nordling, 92277 BOIS COLOMBES Cédex) a pour objet d'obtenir l'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel alimentant la centrale à cycle combiné gaz de la société EDF basée à Bouchain (Nord).

Cette demande est soumise à enquête publique comportant les volets :

- \* de déclaration d'utilité publique des travaux de la canalisation de transport de gaz naturel pour relier la centrale à cycle combiné gaz de la société EDF au réseau de transport de gaz existant à une distance d'environ 1 km du site, en vue d'établir des servitudes légales associées ;
- \* d'autorisation de construire et d'exploiter la canalisation de transport du gaz naturel ;

<u>Article 2</u> - Cette enquête publique se déroulera durant 30 jours **du 28 janvier 2013 au 27 février 2013 inclus**.

Article 3 - Le périmètre de cette enquête publique s'étend sur les communes de Mastaing, Roeulx et Bouchain.

Article 4 - Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier resteront déposées, pour être tenues à la disposition du public, dans ces 3 mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de celles-ci.

Dans les communes désignées ci-dessus, des registres d'enquête y seront respectivement mis à la disposition du public afin d'y recueillir les appréciations, suggestions, contre-propositions relatives à ce projet. Ces documents sont composés de feuillets non mobiles et sont côtés et paraphés par le commissaire enquêteur (titulaire, ou à défaut son suppléant).

Page 2 - 4

Le commissaire enquêteur, ou à défaut son suppléant, se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

Bouchain, le 28 janvier 2013	Mastaing,	Roeulx,	Mastaing,	Bouchain,
	le 06 février 2013	le 13 février 2013	le 23 février 2013	le 27 février 2013
de 14 H 30 à 17 H 30	de 14 h ou a 17 h ou	de 14 H UU a 17 H UU	de 09 H 00 a 12 H 00	de 14 H 00 à 17 H 00

Monsieur Frédéric PLUCHARD, représentant de la société GRT Gaz, sera l'interlocuteur de ce dossier et joignable au 06.61.12.25.75.

Après avoir recueilli l'avis du sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, le commissaire enquêteur peut, par décision motivée, prévoir que le délai de l'enquête sera prorogé d'une durée maximum de trente jours.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur en mairie de Bouchain (128 rue Henri Bocquet, BP 75, 59111 BOUCHAIN Cédex, téléphone 03-27-21-71-21 ou par courriel : administration.generale@mairie-bouchain.fr). Elles seront annexées par ses soins au procès-verbal d'enquête après avoir été cotées de leur numéro d'inscription aux registres d'enquête.

De la même manière, le conseil municipal de chacune des communes est invité à formuler ses observations. Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture des registres d'enquête publique.

<u>Article 5</u> - Un avis annonçant l'enquête sera inséré par les soins du préfet du Nord, en caractères apparents dans deux journaux locaux ou régionaux, 15 jours au moins avant le début de l'enquête. Ce même avis sera à nouveau publié dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Des affiches annonçant l'enquête publique seront apposées, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci par les soins des maires des communes concernées.

Cet affichage fera l'objet d'un certificat établi par les maires concernés et joint au terme de la durée de l'enquête aux registres d'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité, il est procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux ou à proximité des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique.

Article 6 - À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition (ou transmis sans délai) du commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres et entendra toutes personnes qu'il lui paraîtra utile de consulter. Il rédigera un rapport et des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

Les opérations prévues au présent article devront être terminées dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2 ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, ou à défaut son suppléant, transmettra l'ensemble des exemplaires du dossier de l'enquête avec ses rapport et conclusions motivées à la préfecture du Nord (DDTM 59, Service Eau Environnement, 62 boulevard de Belfort, BP 289, 59019 LILLE Cédex), dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

<u>Article 7</u> - Le préfet du Nord adresse une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- au président du tribunal administratif de Lille ;
- au pétitionnaire afin de recueillir son avis ;
- au sous-préfet de Valenciennes ;
- aux maires des communes de Mastaing, Roeulx et Bouchain où s'est déroulée l'enquête,

afin d'être mis à la consultation du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet du Nord, dans les conditions prévues au Titre ler de la loi 78-753 Page 3 - 4

du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, et selon les modalités en vigueur.

<u>Article 8</u> - La déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'ouvrage en vue de l'établissement de servitudes sera prononcée ultérieurement par un arrêté du préfet du Nord.

Article 9 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais, le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le commissaire enquêteur, les maires des communes de Mastaing, Roeulx et Bouchain concernés par le projet, ainsi que le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Copie sera également notifiée au président du tribunal administratif de Lille et au sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes.

Lille, le - 4 JAN 2013

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général adjoint

ETCAZOLI AV



### Arrêté n °2013008-0002

signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord le 08 Janvier 2013

59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord



Direction départementale des territoires et de la mer

# Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;
- le décret du 8 avril 2011 portant nomination de monsieur Dominique Bur, préfet de la région Nord -Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord;
- l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord;
- l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord;
- l'arrêté préfectoral du 07 janvier 2013 , portant délégation de signature à monsieur Philippe Lalart.

#### ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

- M. Pierrick HUET, attaché principal d'administration des services déconcentrés ;
- M. Philippe LIVET, administrateur en chef des affaires maritimes ;

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies en annexe du présent arrêté.

#### Article 2 - Délégation est également consentie aux agents suivants :

a) dans le cadre de l'application du décret n° 2007-1167 du 02 août 2007

•	LESTIENNE Jean-Marie	article 1 - alinéa 1, 2, 3, et 5 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes.
٠	ZENGERS Sylvain	article 1 - alinéa 1, 2, 3, et 5 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes.
•	LAFORGE Thierry	article 1 - alinéa 1, 2, 3 et 5 dans le ressort du département du Nord.
•	GILLARD Mireille	article 1- alinéa 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis de plaisance uniquement).
•	LAFORCE Armel	article 1- alinéa 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux

permis de plaisance uniquement).

b) dans le cadre de l'application du décret n° 2007-1168 du 02 août 2007

 LESTIENNE Jean-Marie article 2 - alinéa 1 à 3 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes.

 ZENGERS Sylvain article 2 - alinéa 1 à 3 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes.

LAFORGE Thierry article 2 - alinéa 1à 3 dans le ressort du département du Nord.

**Article 3** – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 8 janvier 2013.

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer

Philippe LALART



### **Décision**

signé par Philippe JAHAN, Directeur Centre Hospitalier de Valenciennes le 10 Janvier 2013

59\_Etablissements hospitaliers Centre Hospitalier de Valenciennes

DECISION N ° 7585 - DELEGATION DE SIGNATURE QUI ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N °7228

Page 18 Décision - 11/01/2013



#### **DECISION N° 7585**

#### DELEGATION DE SIGNATURE QUI ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°7228

#### Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article L 6143-7,

**Vu** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs,

**Vu** l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la Solidarité en date du 29 octobre 2001 nommant Monsieur Philippe JAHAN en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,

**Considérant** l'affectation à compter du 04 mai 2009 de Monsieur Jean-Noël NYADANU, à la Direction Générale,

Vu l'organigramme fonctionnel de l'équipe de direction en date du 15 mars 2012,

#### **DECIDE:**

**Article 1**: La délégation de signature n°7228 en date du 04 mai 2009 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean Noël NYADANU est annulée et remplacée par la présente décision.

<u>Article 2</u>: Monsieur Jean-Noël NYADANU, est responsable de la Délégation aux Affaires Juridiques Générales.

<u>Article 3</u>: A ce titre, délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Noël NYADANU, à l'effet de signer dans les limites de ses attributions et au nom du Directeur :

#### Article 3.1 : Contentieux

Tous actes et décisions en matière de :

1°- Contentieux responsabilité hospitalière et médicale, notamment les recours et la défense des intérêts de l'établissement

Centre Hospitalier de Valenciennes Le 10/01/2013

- 2°- Contentieux civil, notamment les assignations et défense des intérêts de l'établissement
- 3°- Contentieux pénal, notamment les dépôts de plainte au nom et pour le compte de l'établissement
- 4°- Contentieux administratif, notamment les recours et la défense des intérêts de l'établissement en matière de recours pour excès de pouvoir et de plein contentieux
- 5°- Saisine du Juge des libertés et de la détention dans le cadre de l'article L 3211-12-1 du code de la santé publique portant sur le contrôle des mesures d'hospitalisation complète en soins psychiatriques sans consentement,

Monsieur Jean-Noël NYADANU en sa qualité de responsable de la Délégation aux Affaires Juridiques Générales, a la capacité de représentation de l'Etablissement devant les tribunaux.

#### Article 3.2: Recours Amiables

Tous actes et décisions en matière de :

- 1°- Réclamations dommages corporels patients notamment, l'instruction et la gestion des demandes indemnitaires
- 2°- Réclamations dommages matériels agents et patients notamment, l'instruction et la gestion des demandes indemnitaires
- 3°- Gestion des sinistres dommages aux biens
- 4°- Gestion des sinistres flotte automobile
- 5°- Recours devant la Commission Régionale d'Indemnisation et de Conciliation

Monsieur Jean-Noël NYADANU en sa qualité de responsable de la Délégation aux Affaires Juridiques Générales, a la capacité de représentation de l'Etablissement lors des opérations d'expertises et devant la CRCI.

#### Article 3.3 : Saisies de dossiers médicaux

Monsieur Jean-Noël NYADANU en sa qualité de responsable de la Délégation aux Affaires Juridiques Générales, a la capacité de représentation de l'Etablissement lors des saisies de dossiers médicaux.

#### Article 3.4: Protection juridique

Tous actes et décisions relatifs à la protection juridique des agents de l'établissement.

<u>Article 4</u>: Délégation de signature est également donnée à Monsieur Jean-Noël NYADANU aux fins de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions relatifs à la passation des contrats.

#### Article 5:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noël NYADANU, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Louise MOCLYN, Chargée d'affaires juridiques aux fins définies aux articles 3.1 à 3.4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Louise MOCLYN, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie DEBAËLE, Chargée d'affaires juridiques, aux fins définies aux articles 3.1 à 3.4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Noël NYADANU, délégation est donnée à Monsieur François GENNESSEAUX, Responsable de la sécurité antimalveillance aux fins du 3° de l'article 3.1.

Fait à Valenciennes, le 10 janvier 2013

( · whon

Le Directeur

Philippe JAHAN

#### Destinataires:

- Trésorier Principal (2 exemplaires)
- Registre (1 exemplaire)
- Dossier (1 exemplaire)
- Intéressées(és) (4 exemplaires)



### Arrêté n °2013010-0004

signé par Michel PLASSON, directeur de la Règlementation et des libertés publiques le 10 Janvier 2013

59\_Préfecture du Nord Secrétariat général DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques

Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire - Service municipal des inhumations et exhumations de la commune de PITGAM



Secrétariat général de la préfecture du Nord Direction de la réglementation et des libertés publiques - 1er bureau

#### Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales et notamment la section 2 du chapitre III de son titre II;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire;

Vu la demande d'habilitation funéraire formulée par Madame Brigitte DECRIEM-BOGAERT, Maire de la commune de PITGAM;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

#### ARRETE

Article 1er : Le service municipal des inhumations et exhumations de la commune de PITGAM, siégeant en mairie de PITGAM et assuré par Madame Brigitte DECRIEM-BOGAERT, en sa qualité de Maire de la commune, est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

Fourniture des personnels et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 13-59-1026.

Article 3 : La présente habilitation est délivrée pour une durée d'un an à compter de ce jour.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

1 0 JAN 2013 Fait à Lille, le

Le Directeur de la Régleme nation

et des Libertés Publiques

Michel Planson



### Arrêté n °2013010-0003

signé par Isabelle COIGNON, chef de bureau le 10 Janvier 2013

59\_Sous- Préfecture de DUNKERQUE

Arrêté modificatif portant nomination d'un régisseur suppléant auprès de la police municipale de DUNKERQUE



### SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE

### Arrêté modificatif portant nomination d'un régisseur suppléant Auprès de la police municipale de DUNKERQUE

2013/010

00000000000

### LE SOUS-PREFET DE DUNKERQUE

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Dunkerque ;

Vu le courrier du 26 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de DUNKERQUE sollicite la nomination de Monsieur David DELBASSEZ, Responsable de la brigade de stationnement payant en qualité de régisseur suppléant en remplacement de M. Philippe DEVULDER, appelé à d'autres fonctions ;

Vu l'arrêté 2010/155 du 18 juin 2010 portant modification de l'arrêté du 19 janvier 2010 relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de Dunkerque;

Vu l'avis favorable en date du 7 janvier 2013 de Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques du Nord-Pas de Calais et du département du Nord :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Henri JEAN, Sous-Préfet de DUNKERQUE

#### ARRETE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 juin 2010.

<u>Article 2</u>: Monsieur David DELBASSEZ est nommé régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Philippe DEVULDER à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Dunkerque, le 10 janvier 2013

Pour le Sous-Préfet, Le Chef de bureau délégué

tsabelle COIGNON



### **Autre**

signé par Carmen RIVAS, directrice adjointe du travail le 01 Janvier 2013

R\_DIRECCTE\_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, Unité territoriale de la DIRRECTE Nord-Lille

> Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne -EURL. ATOUT REUSSITE dont le siège social est situé 75 rue de Barbieux à Roubaix

Page 26 Autre - 11/01/2013



#### PRÉFET DE LA RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi UNITE TERRITORIALE DU NORD-LILLE RECEPISSE N° SAP / 440245116 Acte 2013-001

#### Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le PRÉFET de la RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS, PRÉFET du NORD, Officier de L'Ordre National de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi nº 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20122003-0004 du 3 janvier 2012, article K-9 portant subdélégation de signature à Monsieur Patrick MARKEY, directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais ;

Vu le renouvellement d'agrément simple accordé à l'EURL. ATOUT REUSSITE, sise au 75 rue de Barbieux à Roubaix (59100), sous le n° R/081111/F/59L/S/127, pour une durée de cinq ans à compter du 8 novembre 2011

#### **CONSTATE**

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été présentée auprès de l'unité territoriale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le 24 décembre 2012 par Monsieur Grégory DE LOOZE, gérant de l'EURL. ATOUT REUSSITE dont le siège social est situé 75 rue de Barbieux à Roubaix (59100)

- Art. 1. Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'EURL. ATOUT REUSSITE dont le siège social est situé 75 rue de Barbieux à Roubaix (59100), sous le n° SAP / 440245116Acte 2013-001, à compter du 1° janvier 2013
  - Art. 2. Le présent récépissé remplace l'arrêté d'agrément n° R/081111/F/59L/S/127 délivré le 26 octobre 2011
- Art. 3. <u>Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées</u> devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale du Nord Lille de la Direccte Nord-Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

#### Art. 4. – La structure exerce son activité selon les modes suivant :

- Prestataire.
- Mandataire

#### Art. 5. - Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Soutien scolaire à domicile,
- Cours à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Livraison de repas à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- Art. 6. Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.
- Art. 7. Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Art. 8. - Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 1<sup>e</sup> janvier 2013.

Le Directeur de l'Engle territories du Nord-Lille,

Patrick MARKEY